Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260520-2026_05_08-DE

Conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Absents :	2
Pouvoirs :	1

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 20 mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Maire.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Anita OBLIN, Jean-Luc GEFFROY, Carole PIGUEL, Jean-Paul LEBASTARD, Valérie JOUSSEAUME, David LE GALL, Elisabeth FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Morgane CALVEZ, Nathalie BILLON, Antoine MORIN, Jérémy JEGOU, Emeline MICHEL, Matthieu DAY et Anderson DO ROSARIO.

Absents : Didier ECHELARD, Carole DORVAL

Pouvoirs : Carole DORVAL donne pouvoir à David LE GALL

Secrétaire de séance : David LE GALL

N° 2026-05-08 :	**Marchés publics : Lancement d'un marché de travaux pour le remplacement de la toiture de l'école maternelle**
Rapporteur :	**M. HENRY**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la toiture de l'école maternelle, d'une superficie d'environ 500 m², présente des signes d'usure importants (*fuites et infiltrations.)* et nécessite un remplacement complet afin de garantir la sécurité des enfants, du personnel et la pérennité du bâtiment.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé de lancer une consultation sous forme de procédure adaptée (MAPA), conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Afin d'obtenir les meilleures conditions économiques et techniques, le cahier des charges prévoira une variante ou des options techniques concernant le matériau de couverture, à savoir :

- **Option 1 :** Une couverture en zinc.
- **Option 2 :** Une couverture en bac acier/aluminium isolé (Bacalu).

L'estimation prévisionnelle globale de l'opération est évaluée à 150 000 € HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget d'investissement de l'exercice 2026.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260520-2026_05_08-DE

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de procéder au remplacement de la toiture de l'école maternelle (surface d'environ 500 m²).
- **APPROUVE** le principe du lancement d'une procédure de marché public de travaux (procédure adaptée) intégrant la mise en concurrence des solutions techniques en zinc et en bacalu.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal de l'année 2026.
- **AUTORISE** M. le Maire à lancer la procédure de consultation, à signer toutes les pièces administratives et techniques nécessaires, ainsi que le marché public à intervenir avec l'attributaire retenu à l'issue de la procédure.
- **CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication 22 mai 2026.

Fait le 22 mai 2026
Le Maire
Lionel HENRY